M. DELAHAYE. — ...Ce conseil a raison.

LE COMTE D'AUNAY. — Je ne le crois pas. Certes, le protectorat français en Orient a été autrefois une grande chose. Mais nul n'ignore qu'aujourd'hui nos rivaux ne le reconnaissent plus ou ne l'admettent plus que pour la forme. Russes, Anglais, Allemands, Italiens ne veulent plus de nos consuls pour protéger leurs missionnaires nationaux. Aussi j'estime que les œuvres religieuses d'enseignement en Orient pourraient être remplacées par des œuvres laïques. (Exclamations). En tout cas, le gouvernement ne peut pas continuer à faire à l'intérieur une politique hostile aux congrégations et à l'Eglise, et à subventionner à l'étranger des membres de ces mêmes congrégations. La logique l'entraîne infailliblement vers la sécularisation complète de l'Etat, aussi bien au dehors qu'au dedans. (Applaudissements à gauche).

DÉCLARATIONS DE M. DELCASSÉ

M. DELCASSÉ rappelle qu'il a déjà fourni à la Chambre des explications sur les événements extérieurs actuels. Mais un fait nouveau s'est produit dans les *Affaires Balkaniques*. La Porte a accepté la note austro-russe, appuyée par la France et les autres puissances. La France est toute prête à collaborer à la réorganisation de la Macédoine et ne négligera rien pour qu'avant la fonte des neiges, l'œuvre de réforme soit suffisamment engagée pour décourager les fauteurs de troubles.

Au Maroc, nous veillons à l'indépendance de ce pays. Nous l'aidons à s'organiser pour qu'il devienne prospère au grand bénéfice de l'Algérie. Notre situation particulière n'est plus contestée par personne. Notre action sera profitable au Maroc et à l'ensemble des intérêts étrangers.

Quant à l'*Extrême-Orient*, les dispositions pacifiques des gouvernements ne sont pas douteuses et personne ne peut vouloir y faire obstacle. Rien ne permet d'ajouter foi aux nouvelles alarmistes.

La situation européenne

Quant aux changements dans la politique européenne, ils n'ont pas été défavorables à la France. Pendant longtemps elle a pu poursuivre ses desseins et ne prendre conseil que d'elle-même, mais il fallait un jour tenir compte des constitutions des grands états. Aucun Etat ne pouvait plus faire prévaloir seul sa politique. L'Allemagne donne la première l'exemple des alliances. La valeur d'une alliance dépend de différents éléments : sympathie populaire, solidarité des intérêts, apports des alliés, esprit de suite dans chaque pays, c'est l'alliance idéale. Aucune ne s'en rapproche autant que celle qui nous unit à la Russie ; elle a été bien instituée, mais il le fallait pour servir à la fois les deux pays. Que nous a-t-elle donné ?

Quand la République eut reconstitué la puissance militaire de ce pays, un formidable groupement de puissances ou des amitiés seulement venaient de s'achever et donnaient un grave sujet de préoccupation, l'alliance franco-russe donna aux alliés une sécurité profonde, leur permettant d'agir en pleine liberté sans oublier les conditions du pacte.

Pour activer la mise en œuvre de notre empire colonial, il nous faut d'abord la tranquillité sur le continent. L'accroissement de notre puissance en Europe nous permettra de conserver aux difficultés qui se présentent dans les colonies, leur caractère local.

Mais il ne faut pas oublier que des malentendus, des différends peuvent surgir à tout moment entre les diverses nations. Rappelez-vous la situation fâcheuse qui n'a que trop longtemps duré entre l'Italie et la France. Nous nous sommes efforcés de faire cesser cette situation ; nous ne nous sommes pas attardés à rechercher les responsabilités de la rupture, nous avons cherché des points de contact entre les deux nations ; nous avons peu à peu rétabli le bon accord entre notre voisine et nous. D'autre part, entre l'Angleterre et la France, il n'y a aucune difficulté absolue. La convention d'arbitrage empêchera des désaccords plus graves à leur origine de dégénérer en des conflits armés. Nous aurons l'occasion de mettre en œuvre ce nouvel instrument d'action pour des différends d'ordre secondaire en eux-mêmes, mais qui pourraient, sous l'effet de circonstances possibles, présenter une acuité particulière. (Mouvement).

Une bonne partie de notre puissance vient de la force attractive exercée par la double alliance. Nous resterons donc inébranlablement fidèles à cette alliance qui a pour condition essentielle le maintien de la puissance militaire des deux pays. (Applaudissements).

Il est bien vrai que l'on peut considérer avec regret les gros budgets militaires des Etats de l'Europe, mais un gouvernement n'a pas le droit de rêver quand la nation qu'il représente risque de payer les frais de ses réserves. (Très bien, très bien). Il n'a pas le droit d'oublier que la sécurité des Etats et le libre développement de son génie et de ses institutions de solidarité sociale, reposent sur la garantie d'une puissance militaire intacte et prête à toutes les éventualités. (Vifs applaudissements).

Après le discours du ministre dont certaines parties sont une réponse à la campagne antimilitariste de M. Jaurès et constituent une réfutation de la thèse des partisans du désarmement, le Sénat passe à l'examen des chapitres.

A propos du chapitre 9, concernant les allocations aux écoles d'Orient et d'Extrême-Orient, le comte d'Aunay fait remarquer que M. Delcassé ne lui a pas répondu en ce qui concerne les écoles d'Orient.

M. DELCASSÉ. — J'étudierai la question.

Les autres chapitres sont adoptés sans discussion.

La séance est levée à 7 heures 30. La prochaine séance est fixée à demain matin, dix heures.

LA DÉNONCIATION DU CONCORDAT

Paris, 26 décembre. — L'*Agence nationale* communique à la presse l'importante dépêche ci-après que nous publions sous réserves :

Rome, 24 décembre. — D'après un bruit qui circule dans le monde politique, et qui mérite confirmation, le gouvernement français demandera officiellement au Vatican de recevoir le président de la République.

Or, comme il est certain que le Vatican opposera un refus formel, le gouvernement français saisirait cette occasion pour rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et dénoncerait le Concordat.

L'*Echo de Paris* a interviewé M. Grosjean, membre de la Commission chargée d'étudier la proposition de M. de Pressensé — relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le député du Doubs a déclaré qu'il ne croyait pas le gouvernement favorable à la séparation. M. Dumay, directeur des cultes, aurait déclaré dans les couloirs du Parlement, que la séparation est impossible. Quant à M. Combes, il aurait dit à l'ambassadeur d'une grande puissance, que le ministère n'est pas dans l'intention de dénoncer le Concordat. Il entend plutôt, par la menace de suppression du budget des cultes, tenir l'Eglise dans l'obéissance et la soumission.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Une dépêche de Saint-Pétersbourg aux journaux annonce que le journal *Swiet*, du général Komarof, l'organe le plus étendu de la presse russe, publie un article critiquant très sévèrement le gouvernement français. L'article dit :

— Le parti actuellement au pouvoir a certainement des sentiments antirusses. Il est impossible d'ajourner plus longtemps la conclusion qu'il fait tout son possible pour ébranler l'alliance franco-russe.

Le gouvernement russe ferma autrefois les yeux sur certaines lacunes de la politique du ministre des Affaires étrangères français, mais le ministère Combes a dépassé les limites, et est arrivé à un état qui exige une franche critique.

De jour en jour, le ministère Combes, comme un cancer, ronge la puissance et le prestige de la France.

LES GRÈVES

Les ouvriers boulangers à Paris

Paris, 26 décembre. — La grève des ouvriers boulangers continue sans aggravation. Dans la nuit, les scènes habituelles se sont produites : des grévistes veulent renverser des voitures portant du pain, saccagent des boulangeries ou des cafés.

Entr'autres, il a été pillé une boulangerie de la rue Faidherbe. Chose bizarre, c'est une boulangerie coopérative.

Tous les ouvriers militaires de la garnison et des environs de Paris ont été prévenus d'avoir à se tenir prêts à toute réquisition.

Les boulangers ont tenu une réunion à la Bourse du travail. Ils ont voté la continuation de la grève à outrance et ont décidé d'employer la force pour empêcher la fabrication du pain. En particulier, ils ne laisseront pas circuler dans la rue les voitures de livraison.

On a opéré ce matin, devant la Bourse, de nombreuses arrestations. Plusieurs grévistes avaient déclaré, en effet, qu'on leur avait distribué des « coups de poing américains ». Et tous les individus d'allure suspecte étaient conduits au poste.

Les grèves en province

A Amiens des collisions très graves se sont produites entre gendarmes et grévistes. Plusieurs agents ont été blessés. L'un d'eux a la tête fendue, un gendarme a un coup de couteau au bras, un commissaire est grièvement blessé. La municipalité siège en permanence, on parle d'établir l'état de siège.

A Brest, les garçons boulangers parcourent les rues en chantant la *Carmagnole*.

A Limoges, les typographes se sont joints aux boulangers. La *France militaire*, le plus important journal militaire de France, a dû cesser de paraître.

Le Congrès du Textile de la vallée de la Lys

Dans la journée de vendredi a eu lieu, dans la salle de la Maison du Peuple d'Houplines, le Congrès de l'industrie textile de la vallée de la Lys. On y a décidé de former une agglomération de la toile, adhérente à la Fédération textile de France et, par voie de conséquence, adhérente à la Confédération générale du Travail et à la Fédération internationale textile.

A ARMENTIÈRES

Le service d'ordre. — Deux gendarmes venus de Lille, il y a quelques jours, avaient regagné, hier, leur résidence. Nous apprenons qu'ils viennent d'être de nouveau dirigés sur Armentières en raison d'incident toujours à craindre et pour remplacer les gendarmes d'Hazebrouck, rappelés dans cette ville, où une grève vient d'éclater.

TOUTES LES BONNES MENAGERES font leur cuisine au délicieux **Beurre d'Oostcamp, 13, rue du Bois et dans les dépôts.** On porte à domicile. *Téléphone*, 604. 31177-3

FAITS DIVERS

LA NEIGE A PARIS. — Paris, 26 décembre. — La neige tombe depuis ce matin à Paris et aux environs, mais, tardis qu'elle est clairsemée dans la ville, elle s'est abattue avec violence sur la banlieue, de telle sorte que tandis qu'à Paris elle fond à mesure, les tramways de banlieue arrivent avec une couche de neige de plusieurs centimètres. A Saint-Denis, la neige atteint douze centimètres.

EXPLOITS D'APACHES A PARIS. — Paris, 26 décembre. — Les gardiens de la paix en bourgeois qui étaient de service cette nuit avenue Daumesnil remarquèrent une bande d'allures suspectes et se mirent à la surveiller. Les rôdeurs réussirent à séparer les agents et soudain, se précipitant sur l'un d'eux, lui enfoncèrent entre les épaules la lame d'un couteau. L'agent, nommé Picard, est blessé grièvement. On a pu arrêter l'assassin, nommé Bernard et l'un de ses complices.

UN PRÊTRE INSULTÉ A PARIS. — Paris, 26 décembre. — Hier, M. l'abbé B..., vicaire à St-Sulpice, passait rue Danton, quand il fut grossièrement apostrophé par un individu qui paraissait avoir fait des libations copieuses. L'abbé n'y prit d'abord pas garde, mais, devant la persistance et la violence des injures dont il était l'objet, il se dirigea vers l'individu qu'il saisit au collet, et le conduisit lui-même au commissariat, aux applaudissements des spectateurs de cette scène.

FILLES DE BOERS. — Capetown, 26 décembre. — Le lycée des filles d'Albany vient d'être le théâtre d'un incident qui a attiré l'attention du gouvernement du Cap.

Pendant une récréation, les institutrices ayant fait chanter l'hymne national britannique, deux élèves, filles d'anciens combattants de l'armée boere, s'élancèrent sur l'« Union Jack », drapeau de l'empire britannique, qui était accroché au mur de la salle, l'arrachèrent et le foulèrent aux pieds. Les autres jeunes filles, à l'exception de deux ou trois, applaudirent vivement.

Une enquête ouverte sur cet incident a fait découvrir que presque toutes les élèves du lycée, étaient d'irréconciliables anglophobes, et qu'elles avaient même formé entre elles une sorte de ligue secrète pour la préparation de la revanche des Boers et des Afrikanders.

LA NOEL EN ANGLETERRE. — Londres, 26 décembre. — Christmas a été fêté en Angleterre avec sa joie coutumière. Durant cette semaine, l'hôtel central des postes a reçu plus de 26 millions de lettres, venant uniquement de province ou de Londres. Une grande partie de la correspondance a d'ailleurs dû passer la nuit en plein air, le bureau étant trop petit pour l'abriter entièrement.

LA PESTE BUBONIQUE A L'ILE MAURICE. — Marseille, 26 décembre. — D'après la dépêche de Madagascar, arrivée ce matin à Marseille, le consul de France à Port-Louis a informé le gouvernement général que du 30 octobre au 14 novembre, 300 nouveaux cas de peste bubonique, dont 160 ont eu une issue fatale, ont été constatés à l'île Maurice.

UNE GROSSE FAILLITE A CONSTANTINOPLE. — Constantinople, 26 décembre. — M. Ulysse Eutymopoulos, négociant et manufacturier connu, a suspendu ses paiements en laissant un déficit de 1.250.000 francs ; son actif est presque nul.

Une maison de banque de Galata est atteinte pour la moitié du passif, puis des maisons anglaises et italiennes.

Eutymopoulos, sujet grec, a été arrêté au consulat grec, à Constantinople.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 26 décembre 1903.

La situation est satisfaisante dans les tissages de cotonnades. On travaille toujours activement dans les fabriques de velours de coton ; un de ces établissements continue de tourner jour et nuit, cependant le travail de nuit a diminué un peu, parce qu'on a manqué de nouveaux métiers et augmenté ainsi le nombre des ouvriers de jour. Les maisons qui font la cotonnade unie sont assez bien alimentées. Certains tissages de fantaisie coton ont un grand nombre d'ordres en cours d'exécution ; dans d'autres, la situation est moins bonne, il y en a même où un certain nombre de métiers sont arrêtés.

La fabrication des vosgiens est toujours très active. Il en est de même des cuirs anglais. On produit également assez bien de drap satin, c'est-à-dire un drap en chaîne et trame retorses et armure en diagonale.

Les articles de fantaisie robe en laine ou laine et coton, pointillés et rayés, sont reproduits en pur coton. On fait notamment des étoffes à fond noir ou bleu, avec effets en moulinés rouge et noir, noir et bleu, etc... Il y a assez bien d'effets noir et blanc dans ces genres. On y emploie aussi beaucoup de satrans. Cette fabrication est assez importante.

Les draps pour pantalons font aussi l'objet de bons ordres. Beaucoup de rayures voyantes, dans ces articles.

Le travail est assez actif dans les tissages de sacs et emballages en toile de jute.

Il y a une bonne activité dans les maisons qui fabriquent les couvertures et couvre-lits en coton. Ces derniers articles se font à présent plutôt en couleur qu'en blanc. Néanmoins ces couleurs sont très claires et n'interviennent que dans les effets, la note dominante de l'étoffe demeurant le blanc.

La situation de la filature de coton est satisfaisante en général sous le rapport du travail. Quelques maisons seulement manquent d'alimentation ; on travaille au complet dans la plupart des filatures ; même, dans certaines, on fait des heures supplémentaires. Il faut dire que le travail de nuit est moins important qu'au commencement de cette année.

L'alimentation dans l'ensemble, est aussi bonne dans le gros que dans le fin.

Le commerce de laines est peu actif en ce moment. La demande actuellement porte surtout sur les croisés ; on semble cependant s'intéresser plus à la laine fine qu'on ne l'a fait depuis un certain temps.

Au terme, le léger mouvement de baisse que nous signalions la semaine dernière ne s'est pas accentué, les cours ont remonté un peu jusqu'à 5.025 sur tous les mois. Peu d'animation cette semaine à cause de la Noël. On a traité 260.000 kilos.

(*Reproduction interdite.*)

Chronique Locale

ROUBAIX

NOS JARDINS PUBLICS

Un projet de création de nouveaux squares

Nous disions, l'autre jour, ce qu'avait fait l'Administration municipale républicaine pour l'embellissement du parc de Barbieux, pour qu'il fût de plus en plus le «beau jardin» dont les Roubaisiens ont raison d'être si fiers. Mais la Ville est très étendue, et pour les habitants de nombreux quartiers, notre magnifique jardin est bien éloigné.

Une Administration avisée devait donc songer, un jour ou l'autre, à créer de nouvelles promenades disséminées à travers la ville. Dans notre grand centre industriel, dans ce vaste atelier aux trois cents usines, où l'air n'est pas toujours respirable, où l'on ne peut trouver, l'été, ni ombre, ni fraîcheur, il faut des jardins qui soient en quelque sorte « les poumons de Roubaix ». Le travailleur, sa journée finie, vient s'y reposer de son dur labeur, nos enfants s'y ébattent à l'aise, sous l'œil vigilant des mères. Plus que partout, ces oasis sont nécessaires à Roubaix.

C'est de cette excellente pensée que se sont inspirés nos édiles, en faisant mettre à l'étude, par le service de la Voirie, un projet de création de squares, comme on en rencontre dans les grandes villes anglaises. Dans ce projet, ou, plus exactement, dans cet avant-projet, — car les Commissions municipales n'ont pas encore été appelées à le discuter, — on a prévu quatre de ces squares. Ils seraient situés, : les deux premiers, Place de la Nation dans le quartier du Jean Ghislain, et Place Carnot, au Pile, les deux derniers boulevard Gambetta, l'un à l'extrémité, s'étendant du canal jusqu'au boulevard de Colmar, l'autre de la rue de Lannoy à la rue du Bassin.

Les squares des Places de la Nation et Carnot occuperaient tout l'emplacement disponible, sauf les trottoirs, bien entendu ; ils auraient une superficie le premier de 3.250 mètres carrés, le second de près de 6.000. Ceux du boulevard Gambetta occuperaient l'allée centrale et les terre-pleins contigus, ce qui fait une largeur de 35 mètres environ. Quant à leur longueur, elle serait, à l'extrémité du boulevard, de 100 mètres, et entre les rues de Lannoy et du Bassin, de 200 approximativement.

La dépense nécessitée par ces créations sera d'une trentaine de mille francs. C'est un gros crédit que notre budget, encore insuffisamment élastique, ne permet pas au Conseil municipal de voter en ce moment. Espérons qu'en l'année 1904, qui va commencer, des disponibilités budgétaires permettront la réalisation de cet intéressant projet.

LES FUNERAILLES DE M. LEON MOTTE-DESCAMPS, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce, qui ont eu lieu, samedi à dix heures et quart, en l'église Saint-Martin, ont été une belle manifestation de sympathie envers cet homme de bien. On peut dire que tout Roubaix industriel et commercial y assistait. Il y avait aussi beaucoup de notabilités étrangères à notre ville.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, entouré de nombreux ecclésiastiques.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Carissimo, président du Tribunal de Commerce ; Voldemar Lestienne, ancien président ; Jean Bossut-Plichon, membre de la Chambre de Commerce ; Le comte Scrépel, représentant la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing ; Paul Watine et Rasson-Duchange, amis du défunt.

Derrière le corbillard marchaient les juges et anciens juges du Tribunal de Commerce suivis de la famille. Dans la très nombreuse assistance on remarquait : MM. Chatteleyn, Sayet, Lehoucq et Deschodt, adjoints au maire ; Paul Despature, Neyelle, Déprès, Herbaux, le docteur Lepoutre, Achille Rousseau, conseillers municipaux ; Barrois-Lepers, conseiller général ; H. Franchomme, conseiller d'arrondissement ; Charles Pollet, président du Tribunal de Commerce de Tourcoing ; Miellez, président de la Chambre de Commerce d'Armentières ; Paul, ancien président du Tribunal civil de Lille ; Jules Desurmont, Edouard Six et François Masurel, anciens présidents du Tribunal de Commerce de Tourcoing ; Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France ; Bossut, consul de France à Tournai ; Bigo-Danel, président de la Société Industrielle du Nord de la France ; Boulenger, président de la Société de Géographie ; Jules D'Halluin, président du Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne ; Mouy, capitaine des Douanes ; Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels ; Marion, commissaire central de police ; Peltier, directeur de l'Octroi ; Bellon, inspecteur du travail ; Latreille, directeur du service de la Voirie, etc.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Berteaux, puis le cortège s'est rendu au cimetière. Sur la tombe, M. Henri Carissimo, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Une nouvelle d'autant plus pénible qu'elle était plus inattendue se répandait soudainement en ville et nous frappait de stupeur.

C'était l'annonce de la mort de M. Léon Motte. La veille encore il vaquait à ses occupations habituelles, la mort ne paraissait pas le guetter de si près.

Sa santé, qui avait paru un moment ébranlée était complètement raffermie, et lui permettait d'espérer de vivre de longs jours encore. — Mais hélas ! un accident qui paraissait sans gravité devait avoir une fatale conséquence. Une chute, qui semblait bénigne, a été la cause de cette mort prématurée, et impose au Président du Tribunal de Commerce de Roubaix, actuellement en exercice, le douloureux devoir de dire ce qu'a été l'un de ses prédécesseurs durant son passage au Tribunal et de lui adresser un suprême adieu.

Entré de bonne heure dans l'importante maison fondée par son père, Léon Motte, seul d'abord, puis avec le concours de ses frères, lui donna un nouvel élan, en augmenta de beaucoup l'importance et fit de la maison Motte-Bossut l'un des établissements les plus réputés et les plus considérables de la région, par l'étendue et la diversité de ses opérations commerciales.

Estimant qu'il n'est pas suffisant de s'occuper de ses intérêts personnels, ne voulant pas se cantonner dans un égoïsme étroit, et pénétré de cette pensée que chacun se doit à la chose publique suivant sa situation sociale, selon ses aptitudes et ses moyens, Léon Motte ne recula pas devant la lourde charge qu'impose l'exercice des fonctions de juge consulaire, et accueillit favorablement la prononciation qui lui fût faite d'entrer au Tribunal de Commerce.

Sa candidature soumise au suffrage des électeurs fût ratifiée par ceux-ci, qui l'élirent juge suppléant le 4 janvier 1881 et le réélirent successivement et sans interruption aux élections des 26 décembre 1882, 15 juillet 1884, 13 décembre 1887, 12 décembre 1890, 7 décembre 1893, d'abord comme juge suppléant, puis comme juge titulaire.

Au cours de l'année 1899, M. Droulers-Prouvost ayant dû résigner ses fonctions pour raison de santé, Léon Motte lui succéda à la présidence du Tribunal, à laquelle il fut élu le 7 décembre 1899.

Réélu le 6 décembre 1901 il occupa ce poste jusqu'au moment où son mandat n'étant plus renouvelable il dût quitter le Tribunal.

Son éloignement n'était qu'apparent. Il resta des nôtres par la pensée et le cœur. Il portait volontiers ses pas vers ce monument où il avait installé le Tribunal quand celui-ci eut quitté, le 1er août 1892, les locaux étroits qui lui étaient affectés dans les dépendances de la mairie pour aller prendre possession des bâtiments confortables de l'ancien Hôtel Pierre-Catteau.

Ecouter sûr, consciencieux droite, il sut apporter dans l'exercice de la haute magistrature qui lui avait été confiée et l'accomplissement des devoirs délicats qu'elle impose, un tact exquis et un dévouement inlassable.

Naturellement porté à la conciliation, tous ses efforts tendaient à rapprocher ceux que des dissensions séparaient.

L'aménité et l'intégrité de son caractère lui avaient conquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Cette vie de devoir et de dévouement est un bel exemple à suivre.

Maintenant, ai-je besoin de dire en quelle haute estime était tenu et de quelle considération jouissait celui que nous accompagnons ici, celui qui a été si inopinément et si prématurément ravi à l'affection des siens ?

La nombreuse assistance qui se presse autour de cette tombe trop tôt ouverte, n'en est-elle pas la démonstration la plus certaine et la preuve la plus manifeste ?

Puissent ces témoignages d'estime et ces marques de sympathie apporter une légère atténuation à la douleur de ceux qui le pleurent si sincèrement, et tempérer le chagrin de sa famille tant aimée et tant respectée à Roubaix.

La pensée et l'espérance qu'un jour ceux qui le pleurent pourront le revoir, sont les seuls sentiments qui puissent adoucir une douleur pareille.

Leur foi vive les aidera à supporter l'amertume de cette séparation momentanée.

C'est sur cette consolante pensée que, plein d'émotion, je vous adresse, mon cher Léon Motte, un suprême adieu au nom de vos anciens collègues, et du Tribunal tout entier.

MORT D'UN INSTITUTEUR. — Nous apprenons avec regret la mort, à Saméon, de M. Edmond Demory, instituteur-adjoint à l'école communale de la rue Brézin et professeur de langue anglaise aux cours municipaux. M. Demory avait dû, à cause de son état de santé, se retirer dans sa famille, à Saméon, il y a environ six mois.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont informés que les rôles relatifs aux droits d'épreuve d'appareils à vapeur pour le troisième trimestre de 1903, sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

DÉPART DE GENDARMES A HAZEBROUCK. — Neuf gendarmes des brigades de Roubaix, quatre de Tourcoing, et un de Lannoy sont partis, samedi soir, pour Hazebrouck, où des grèves viennent de se déclarer.

A L'INSTITUT POPULAIRE DE L'EPEULE. — Après le concert de dimanche dernier, l'I. P. reprend la série de ses conférences instructives avec une causerie de M. Deschamps, professeur d'histoire, sur *Napoléon*. L'enseignement, avec M. Deschamps, est d'ailleurs une distraction et les auditeurs de l'I. P. se souviennent du plaisir qu'ils ont eu à l'entendre et du réel profit qu'ils en ont retiré.

On trouve gratuitement des cartes chez tous les dépositaires et le concierge de l'I. P., 71, rue Desrousseaux, où l'on peut retenir des places moyennant 25 centimes.

UN ACTE DE BRUTALITÉ. — Dans la soirée de vendredi, vers cinq heures, des gamins prirent un malin plaisir à barbouiller de boue la fenêtre de l'habitation occupée par Adolphe Leman, tisserand, âgé de 51 ans, rue de Béthune, 27. Furieux, il sortit de chez lui et, avisant un enfant qui passait, il le frappa brutalement de coups de poing sur la tête et de coups de pied sur le corps. Justement, le petit garçon, Albert Delbar, âgé de 10 ans, dont les parents demeurent rue de Béthune, 10, avait été étranger à la gaminerie qui avait fait sortir de ses gonds si mal à propos, Adolphe Leman.

Ce dernier, qui est d'origine belge, a été arrêté et conduit, samedi, à la maison d'arrêt de Lille. Le petit Delbar a reçu les soins de M. le docteur Derégnaucourt, qui a constaté une légère commotion cérébrale résultant des coups reçus.

UN AUDACIEUX LARCIN. — Samedi soir, un peu avant cinq heures et demie, un filou a profité de ce que personne ne se trouvait dans le magasin de M. Adolphe Demarque, marchand de tissus, rue de Soubise, 4, pour y pénétrer en coup de vent et y voler une pièce de satin, longue de 49 mètres et valant 62 fr. 25, qui était placée sur le comptoir.

Mme Demarque, qui se trouvait dans la cuisine, constata ce vol en rentrant dans son magasin. Des voisins ont déclaré avoir remarqué, rôdant dans la rue, peu de temps auparavant, deux jeunes gens de 18 à 20 ans, coiffés, l'un d'une casquette, l'autre d'un chapeau mou et chaussés tous deux de caoutchouc. Plainte a été déposée à la police.

VOL D'UNE TOITURE. — Des malfaiteurs ont enlevé, la nuit dernière, la toiture de la filature de M. Louis Ferrier, rue d'Hem. Ces audacieux voleurs, que personne n'a aperçus dans ce quartier éloigné, ont enlevé plus de 100 feuilles de plomb représentant une valeur de 300 francs. Une enquête est ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement.

L'ENQUÊTE SUR LES VOLS. — M. Delalé, juge d'instruction, a entendu samedi plusieurs témoins au sujet de nombreuses affaires de vol avec effraction à Roubaix, Tourcoing et Mouvaux. On se souvient qu'il y a deux mois une bande de repris de justice avaient mis la région en coupe réglée. Les principaux auteurs de ces méfaits sont sous les verrous. Ce sont les nommés : Droit, Leclercq, Adam et Ballois.

L'instruction de ces affaires est menée activement par M. Delalé. Elle aboutira vraisemblablement au renvoi de tous les accusés sur les bancs de la Cour d'assises.

LES ÉTRENNES ! — Voilà un mot qui résonne agréablement aux oreilles de tous ceux qui, à l'occasion du Nouvel-An, s'attendent à recevoir des cadeaux. Cette coutume de donner des étrennes est universelle ; c'est un moyen, admis partout, de reconnaître les services rendus, de témoigner son affection, de resserrer les liens de l'amitié.

Etrennes des parents à leurs enfants, des maris à leurs femmes, des parrains et marraines à leurs filleuls, des frères à leurs sœurs, des amis entr'eux : tout est naturellement accepté avec le plus vif plaisir, et cette profusion de présents embellit, pour tous, cette fête du premier jour de l'an, à laquelle toutes les familles attachent une si grande importance.

Les nombreuses personnes qui se disposent à offrir des cadeaux, se rendent à ces beaux et immenses magasins *A la Ville de Roubaix*, où l'on trouve à de si bonnes conditions, les choses les plus ravissantes.

S'agit-il d'offrir un objet à des personnes mariées, à des jeunes gens, à des jeunes filles, il y a, pour eux, des choses splendides en horlogerie, en bijouterie, en orfèvrerie : jetez les yeux sur les comptoirs spéciaux affectés à ce genre d'articles, et vous serez émerveillés ; comme dernières nouveautés, comme bon goût, comme élégance, tous ces produits sont incomparables, et, malgré leur beauté, leur cachet artistique, ils sont vendus à des prix excessivement réduits.

Voyez cette prodigieuse variété de montres, de bagues, de bracelets, de pendants d'oreilles, de chaînes, d'épingles, de broches, de bijoux de tous genres ; admirez aussi ces œuvres d'art, ces bronzes, ces terre-cuite ; comme tout cela est charmant et irrésistible.

Voulez-vous des services de table, de la vaisselle, des garnitures de cheminée, des vases ? Il y en a un assortiment superbe, et vous les acquerrez à peu de frais.

Voici le rayon de la maroquinerie : il y a des milliers de porte-monnaie très jolis, et pas chers ; des portefeuilles, des porte-cartes, des « sacs » ; il y a aussi de beaux articles de voyage, des valises très confortables ; puis la vannerie nous montre, dans un immense rayon, ce qu'elle a de plus fin, de plus gracieux.

Pour les petites filles, il y a d'adorables poupées ; il y en a de toutes les dimensions ; nous en avons vu installées dans une chambrette délicieusement meublée, avec un trousseau des plus complets. Signalons aussi les ravissants bébés marcheurs, le grand succès du bazar de la Grande-Rue.

Les petits garçons recevront volontiers, pour leurs étrennes, l'un de ces magnifiques jouets, dont nous avons déjà parlé, et qui sont des merveilles de mécanisme et d'ingéniosité. Les jeux de construction, les jeux de tours de physique, les lanternes magiques, les petites écuries, les bergeries, les châteaux-forts, les métairies, les jeux de quilles, les jeux de boules, les tourniquets, les petits chevaux, les équipements militaires, les régiments de soldats, avec artillerie et voitures d'ambulance, sont tout indiqués pour être offerts à nos futurs ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs et à nos futurs soldats.

On trouve aussi, dans ces vastes magasins, des jeux innombrables pour les tout petits enfants ; il y a des jeux pour les grandes personnes ; il y a, en un mot, tout ce que l'on peut désirer dans n'importe quel genre, et pour n'importe quel âge.

N'oublions pas les phonographes mis à la portée de tous, par leur bas prix ; ce sont des instruments parfaits qui rendent admirablement les sons, et qui, pour les chants comme pour les morceaux d'instruments de musique, donnent à tous, l'illusion de la réalité.

Roubaisiens, qui vous apprêtez à donner bientôt des étrennes, n'hésitez pas à visiter les vastes ma-

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La grève de l'alimentation

Paris, 26 décembre. — Les différents Syndicats de l'alimentation ont tenu une réunion ce soir à la Bourse du travail. Mille personnes environ y assistaient. Les orateurs ont tenu un langage plus violent encore que les jours derniers.

En province

Limoges, 26 décembre. — La grève des boulangers est terminée. La reprise du travail a été votée dans une réunion à la Bourse du Travail par 60 voix contre 37.

Fin de la grève des teinturiers et apprêteurs de Lyon

Lyon, 26 décembre. — La grève des ouvriers apprêteurs et teinturiers est terminée. Le travail reprendra lundi.

Les premiers obtiennent 25 centimes d'augmentation par catégorie, et un salaire minimum de 4 fr. pour les manœuvres à partir de 18 ans.

Les conditions de reprise du travail pour les seconds sont sensiblement les mêmes qu'avant la grève, sauf en ce qui concerne les heures de repas désormais fixées de 11 heures à 1 heure et le tarif des heures supplémentaires qui est augmenté et réglementé.

Contre la liberté

Un nouveau délit

Le Havre, 26 décembre. — Un professeur laïque de l'école des Frères de Fécamp ayant pris part à une manifestation à la suite de la fermeture d'une école congréganiste, fut poursuivi devant le Tribunal de simple police et condamné à 15 francs d'amende.

L'inspecteur d'Académie l'a fait traduire devant le Conseil départemental en requérant contre lui la peine d'interdiction d'enseignement pendant six mois, ce qui a été prononcé, alléguant que le professeur s'était rendu coupable « d'immoralité civique » !

Le professeur interjette appel.

Les livres de l'abbé Loizy

Lettre de S. Em. le cardinal Merry del Val

Paris, 26 décembre. — S. Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, a adressé à S. Em. le cardinal, archevêque de Paris, la lettre suivante :

Par ordre du Saint-Père, nous devons faire connaître à Votre Eminence la mesure que Sa Sainteté a décidé de prendre relativement aux ouvrages du révérend abbé Alfred Loisy. Les erreurs très graves qui abondent dans ces volumes ont trait principalement à : la révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, la divinité et la science du Christ, la résurrection, la divine institution de l'Eglise, les sacrements.

Le Saint-Père, profondément attristé et préoccupé des effets désastreux qu'ont produits et que peuvent encore produire des écrits de cette nature, a voulu les soumettre au tribunal suprême du Saint-Office. Ce tribunal, après mûre réflexion et une étude approfondie de la question, a formellement condamné les ouvrages de l'abbé Loisy, dans un décret du 16 courant, décret que le Saint-Père a pleinement approuvé à l'audience du jour suivant, 17 courant.

Nous sommes chargé de transmettre à Votre Eminence la copie authentique de ce document, dont l'importance n'échappera pas à Votre Eminence.

En baisant très humblement les mains de Votre Eminence, j'ai l'honneur de m'affirmer dans un sentiment de profonde vénération.

De Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur,

Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 19 décembre.

Un attentat à la dynamite

Perpignan, 26 décembre. — A Canaveilles, arrondissement de Prades, une cartouche de dynamite a fait explosion dans la maison des époux Marquis. Mme Marquis a été grièvement blessée à la figure. Elle a le pied gauche en bouillie. Son état est désespéré. On croit à une vengeance.

Un spahi tué par des marocains

Ain-Sefra, 26 décembre. — Un spahi indigène du 1er régiment, a été tué, vendredi, en faction, par des Marocains. Ses armes ont été volées.

Mort de M. Zanardelli

ancien Président du Conseil italien

Rome, 26 décembre. — M. Zanardelli, ancien président du Conseil, est mort ce soir à sept heures à sa villa de Maderno. Le défunt était âgé de 75 ans. Bien qu'appartenant à la gauche, il lutta d'influence contre Crispi ; mais, comme ce dernier, il se montra toujours dévoué à la Triple-Alliance. Après avoir fait partie de plusieurs Cabinets, il présidait le ministère que remplaçait récemment le Cabinet Giolitti.

Le 22 octobre dernier, à la suite de l'ajournement de la visite du Tsar, il invoqua le mauvais état de sa santé et adressa au roi sa démission.

Dernières nouvelles locales

A ROUBAIX

LE BANQUET DU « CERCLE POLYGLOTTE ». — Samedi soir, au Café Pandore, a eu lieu le banquet annuel du *Cercle Polyglotte*. Nous craindrions de nous redire en énumérant les services déjà rendus à notre agglomération industrielle par cette société d'élite où, par l'étude pratique des langues étrangères, une jeunesse laborieuse se forme et deviendra bientôt le plus puissant agent de l'extension de l'industrie roubaisienne.

Le banquet, très bien servi, a été emprunt de cette franche cordialité qui est la note caractéristique du *Cercle Polyglotte*.

Au champagne, a commencé la série des toasts. M. Duhamel, le dévoué président actif du Cercle, qui a pris le premier la parole, a levé son verre à la santé de M. Laloutte, le président d'honneur : « Notre Cercle, a-t-il dit, est sorti de l'enfance ; il est maintenant adulte et il a besoin d'un tuteur.

Ce tuteur, nous l'avons trouvé dans la personne de M. Lalout